



MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET TECHNIQUES

APPUI A L'AMELIORATION DU DISPOSITIF D'EVALUATION DES ACTIVITES DU GIP CERDD

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)

Base 11/19 rue de Bourgogne

62750 LOOS EN GOHELLE

Tél: 03.21.08.52.40

En recherche de progrès et à la faveur d'une période particulière de renouvellement de son contexte de travail, le Cerdd entreprend un travail d'amélioration du dispositif d'évaluation de ses activités. Pour installer ce dispositif rénové en y incluant un volet dédié à la mesure de l'impact final de ses actions sur l'évolution des pratiques dans sa région, le Cerdd souhaite faire appel à un prestataire spécialisé dans le domaine de l'évaluation.

1. Présentation du CERDD

Le CERDD (CEntre Ressource du Développement Durable), créé en 2001, est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) piloté par l'Etat, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais-Picardie et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés.

La vocation du Cerdd est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir à travers plusieurs missions : veille, observation, analyse, animation, capitalisation, diffusion, accompagnement collectif des porteurs de projet, suivi et accompagnement des innovations.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline dans différents domaines : projets territoriaux de développement durable, nouveaux modèles économiques, atténuation et adaptation au changement climatique, alimentation durable, urbanisme,... Le Cerdd organise des temps d'échanges et d'information (ateliers, petits déjeuners, Forum Trajectoire DD, CAP Climat,..) et pilote plusieurs dispositifs particuliers : Ambassadeurs du développement durable, DD Tour, Observatoire Climat.

12 salariés – basé à Loos-en-Gohelle (Pas de Calais) – zone d'intervention : région Nord-Pas de Calais-Picardie

2. Contexte et enjeux de l'étude

Le Cerdd a décidé d'entreprendre ce travail sur son dispositif d'évaluation à la faveur d'un contexte particulier à plusieurs titres

✓ ***Une période à enjeux forts en matière de transition***

Après une période de relatif isolement des promoteurs du développement durable, le Cerdd enregistre aujourd'hui un intérêt croissant des acteurs locaux et régionaux pour les sujets liés à la transition écologique et énergétique. Les limites observées du modèle de production et de consommation qui prévaut dans les sociétés occidentales depuis l'après-guerre, conduit à réinterroger les pratiques et à en chercher de nouvelles, plus sobres en ressources, en énergie et plus durables.

Le Cerdd, qui se veut un accélérateur de ces démarches de changement, doit ajuster et optimiser ses interventions au regard de cette nouvelle demande.

✓ ***Nouveau contexte régional***

L'année 2016 constitue une période charnière pour le contexte régional. La fusion des régions Nord-Pas de Calais et Picardie et le changement politique de l'exécutif régional renouvellent le contexte et les interlocuteurs de travail du Cerdd et renforce la nécessité d'assembler des éléments de présentation de ses actions et de leurs impacts.

✓ ***A la veille d'une nouvelle convention pluriannuelle***

En 2013, le Cerdd a mis en place une grille d'indicateurs indexée à la convention triennale 2014-2016 qui le lie à ses partenaires. Celle-ci arrivant à échéance, il est apparu non seulement utile de revisiter la grille d'indicateurs de suivis mais aussi de renforcer son système d'évaluation.

✓ ***Une recommandation de la cour des comptes***

En 2015, en conclusion d'un contrôle du CERDD, la Cour des Comptes a suggéré l'amélioration du dispositif d'évaluation afin notamment de mieux cerner l'impact des actions du CERDD.

3. Le plan de travail général du CERDD sur l'évaluation

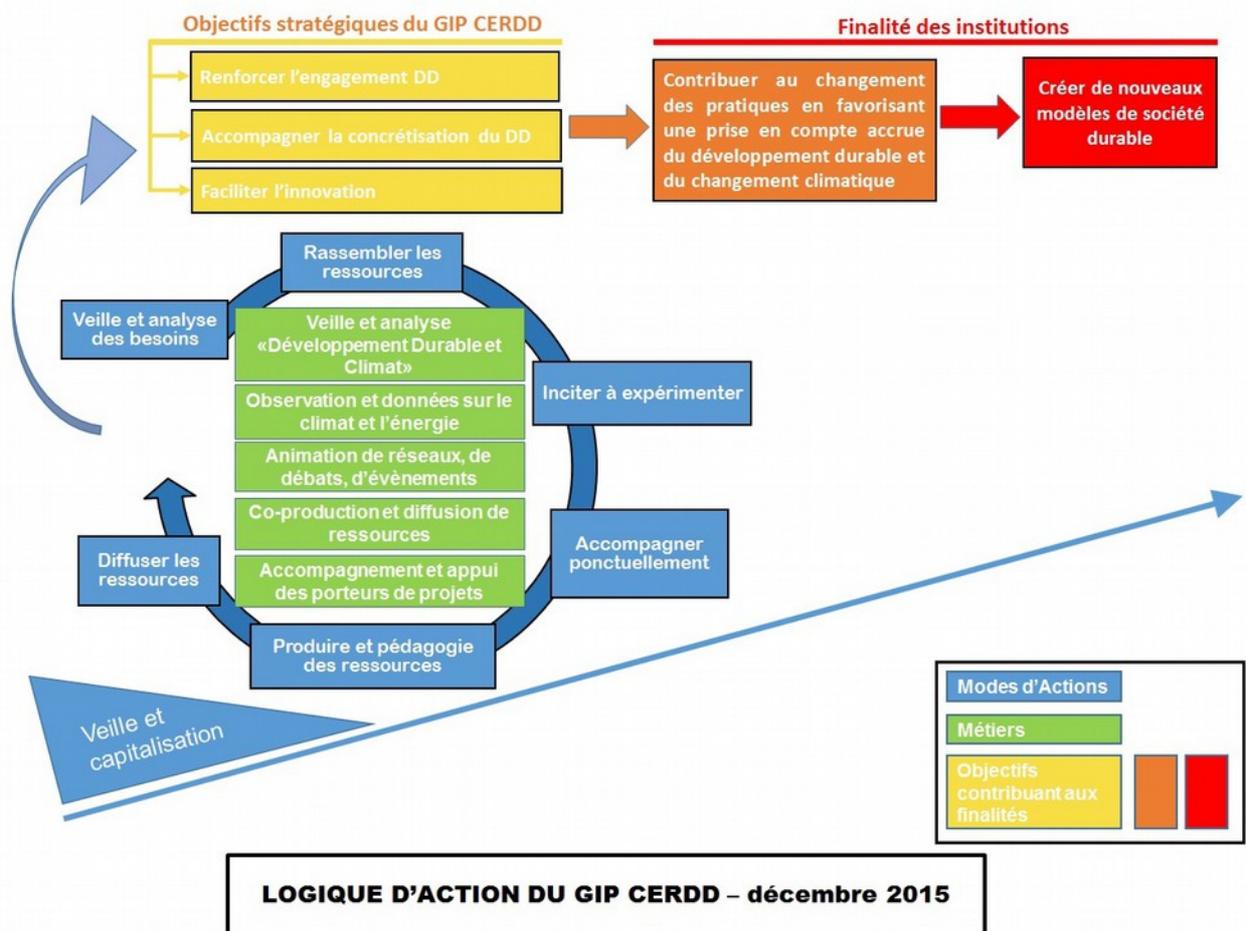
Afin d'améliorer son dispositif d'évaluation, le Cerdd s'est doté d'un plan de travail dédié, engagé en 2015 avec ses partenaires et qui va se poursuivre jusqu'en 2017. L'étude concernée par le présent cahier des charges s'inscrit dans ce plan de travail.

✓ **Un groupe de travail Evaluation**

Un groupe de travail a été constitué en octobre 2015. Il est composé de représentants techniques de l'ADEME, de la DREAL, de la Région NPDC-P et du CERDD. Ce groupe a « défriché » le sujet, identifié les points complexes à travailler et a vocation à poursuivre son rôle de conseil auprès de l'équipe du CERDD. Ainsi, il constituera l'instance de suivi de la présente étude.

✓ **Une première étude sur la logique d'action du Cerdd**

Fin 2015, une première étude a été réalisée par le cabinet Epices. Accompagnée par le groupe de travail mentionné ci-dessus, cette étude a conduit à une première formalisation de la logique d'action du Cerdd et l'organisation des indicateurs correspondants :

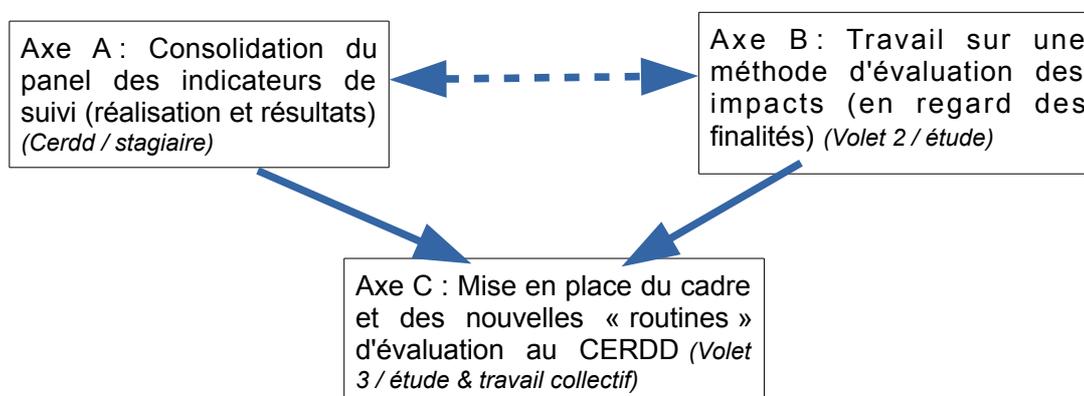


✓ **Organisation des indicateurs**

Champs	SUIVI		EVALUATION
	Activités réalisées	Résultats obtenus	Impacts des activités sur les finalités
Famille d'indicateurs	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Analyse d'impact
On suit quoi ?	Le programme d'action : mise en œuvre des actions, leurs avancements, etc. (blocs bleus du schéma ci-dessus)	Les résultats obtenus au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du Cerdd (nombre de personnes touchées, appréciations du public,...) (blocs jaunes du schéma ci-dessus)	Les impacts de l'action du Cerdd sur le territoire régional au regard des finalités communes ; « <i>Comment le Cerdd contribue-t-il au changement des pratiques des acteurs relais en favorisant une prise en compte accrue des enjeux de développement durable et de climat ?</i> » (blocs orange du schéma ci-dessus)
Pour quoi faire ?	Décrire les activités du Cerdd, rendre des comptes aux bailleurs	Améliorer les pratiques du Cerdd, rendre des comptes aux bailleurs	Améliorer les activités, contribuer à l'évaluation globale des politiques publiques régionales.
Exemples Création du Réseau Ambassadeurs DD	- nombre de formations proposées	- taux de satisfaction des ambassadeurs DD - nombre d'interventions des Ambassadeurs DD	- nombre d'évolution des pratiques suite à l'intervention d'un ambassadeur DD

✓ **Le plan de travail 2016**

Le plan de travail 2016 du CERDD concernant son dispositif d'évaluation comporte 3 axes :



Axe A- Consolidation du panel des indicateurs de réalisation et de résultats pour le suivi

Objectifs :

Le CERDD renseigne déjà régulièrement un panel d'indicateurs qui qualifient la réalisation des activités et pour partie leurs résultats.

Une partie de ces indicateurs était associée à des conventions de financements européens aujourd'hui échues.

Il s'agira donc en 2016 de consolider cette liste d'indicateurs (affiner, élaguer en réinterrogeant leur pertinence, enrichir, améliorer les modalités de renseignement,...).

Un traitement des données disponibles, plus complet que ce qui a été fait jusqu'ici, sera réalisé et permettra de stabiliser des outils et des méthodes réutilisables par la suite.

Modalités :

Travail préparatoire du Cerdd avec l'appui du Groupe.

Intervention d'un stagiaire sur la période d'avril à septembre.

Axe B - Travail sur une méthode d'évaluation des impacts (en regard des finalités) (objet de la présente étude)

Objectifs :

Le Cerdd souhaite mettre en place un volet « évaluation des impacts » dans le dispositif d'évaluation de ses activités. Il s'agit de mesurer comment le Cerdd contribue au changements des pratiques de ses publics cibles en favorisant une prise en compte accrue des enjeux de développement durable et du climat.

Modalités :

L'étude décrite dans le présent cahier ds charges doit conduire à la mise en place de ce volet « impacts » du dispositif d'évaluation sur la base de propositions et d'approfondissement (zooms) précisés ci-dessous.

Axe C- Mise en place du cadre et des nouvelles « routines » d'évaluation au CERDD

Objectifs :

Le Cerdd souhaite disposer début 2017 d'une convention triennale 2017-2019 à laquelle sera adossée le dispositif complet d'évaluation et l'organisation interne qui permettront de mettre en œuvre ce dispositif.

Modalités :

A partir des travaux des Axes A et B du plan 2016, un travail collectif associant le prestataire retenu pour l'étude et l'équipe du Cerdd, devra conduire à stabiliser le dispositif d'évaluation comportant :

- la liste des indicateurs pertinents à renseigner pour suivre la réalisation et les résultats des activités du Cerdd,
- les dispositifs de collecte de ces indicateurs de suivi (glossaire, rythme et procédé de renseignement,...),
- une méthode d'évaluation des impacts (définie à l'issue de l'étude),
- les outils et méthodes de traitement et de valorisation des éléments recueillis,
- les routines de partage des résultats (y compris avec les instances décisionnelles).

Dans l'idéal, ce dispositif pourra être présenté lors de l'AG du Cerdd prévue en novembre 2016.

4. Périmètre et finalité de l'étude

L'étude définie ici relève donc principalement de l'axe B du plan de travail 2016 présenté ci-dessus. Comme lui, elle a donc pour finalité l'amélioration du dispositif d'évaluation des activités du Cerdd.

L'étude devra conduire à l'installation de son volet « évaluation des impacts ». Il s'agira d'apporter des réponses à la question : « *Comment le Cerdd contribue-t-il au changement des pratiques des acteurs relais en favorisant une prise en compte accrue des enjeux de développement durable et de climat ?* » (bloc orange sur le schéma ci-dessus)

Constituant une partie d'un processus plus global, l'étude devra donc à la fois s'appuyer sur le travail déjà mené ou mené en parallèle et apporter des propositions pour la suite du processus.

Grâce à l'ensemble de ce travail, le CERDD vise une plus grande autonomie en matière d'évaluation, qui passe par :

- une acculturation générale sur le sujet,
- une capacité à formuler des questions évaluatives,
- le fait de disposer de premiers éléments de réponse à ces questions (y compris quantitatifs quand c'est possible),
- et une capacité à lancer les travaux nécessaires à l'obtention d'une réponse plus complète.

5. Objectifs et attendus de l'étude

La présente étude aura pour objectifs de :

- ✓ ***Volet 1/ Stabiliser la formalisation de la logique d'action du Cerdd et les questionnements afférents en terme d'impacts.***

Description de l'objectif

Il s'agit de reprendre et consolider le cas échéant la représentation ci-dessus de la logique d'action du Cerdd.

Attendu :

Cette phase passe essentiellement par un travail documentaire associant la prise de connaissance du Cerdd, des indicateurs existants, des travaux déjà réalisés.

L'attendu ici est de stabiliser les éléments de référence du travail d'évaluation : socles de termes, représentation de la logique d'action.

L'analyse documentaire s'appuiera sur les éléments suivants :

- Différents documents décrivant le rôle et l'action du Cerdd (Dossier de renouvellement, convention constitutive, convention triennale, rapports d'activités, productions diverses)

- Classeurs d'indicateurs existants (*fournis en début de mission*)
- Rapport de l'étude 2015 du Cabinet Epices (*fourni en début de mission*)

Cette phase devra permettre de préciser si besoin la finalité : « **Pour contribuer à créer de nouveaux modèles de société durable, le Cerdd vise de faire changer les pratiques, les comportements en favorisant une prise en compte accrue des enjeux du DD et du climat** », et d'affiner les questions et les hypothèses de travail qui concernent le Cerdd : *Comment le Cerdd contribue-t-il précisément au changement de pratiques? Qualifier ce que l'on entend par « prise en compte ». Quel est le chaînage des impacts de ses actions ? Etc.*

Pour affiner ces questionnements une méthode d'animation participative pourra être proposée par le prestataire, incluant l'équipe Cerdd et peut-être des membres de sa gouvernance ou du Groupe de travail dédié.

Livrable :

Mémoire de quelques pages, rédigées, qui rassemble les éléments stabilisés, les « repères pour l'évaluation ».

✓ **Volet 2/ Proposer une méthode d'évaluation d'impact**

Description de l'objectif

Volet principal de cette étude, ce travail consistera à proposer une méthode d'évaluation ex-post de l'impact des activités du Cerdd.

Il revient au prestataire de proposer une méthode de travail adaptée à cette phase. Celle-ci pourra par exemple s'intéresser plus particulièrement à l'un des programmes d'activités du Cerdd dont la composition en actions sera estimée représentative des modes d'actions généraux du Cerdd.

Les différents formats d'action du Cerdd :

- x Grands événementiels
- x Atelier débat
- x Publication
- x Site web
- x Accompagnement territorial

Sur ce point, le Cerdd fait l'hypothèse que ses différents modes d'action ont un effet cumulatif sur les changement de pratique d'un acteur. Cette hypothèse pourra être discutée.

Attendu :

Pour construire la méthode d'évaluation des activités du Cerdd, sur la base de son expertise et d'échange avec les parties prenantes du Cerdd, le prestataire pourra s'inspirer des techniques d'analyse de contribution et proposer des éléments de perspectives d'analyses (décryptage des effets produits par les actions du Cerdd sur les changement de comportement), des méthode de questionnement (panel, questionnaire,...), etc.

Des modalités de test ou d'approfondissement de ces éléments de méthode sur une partie de l'activité du Cerdd (zoom) seront à proposer et mettre en œuvre par le prestataire.

Dans le cadre de ces zooms, une approche quantitative sera bienvenue (traitement de base de contact, des fréquentations d'événements, ...).

Avant l'étape de mise en œuvre de ces zooms, une validation par le groupe de travail sera nécessaire.

Livrables :

- Les résultats des zooms (premiers indicateurs et résultats associés qui seront valorisables « immédiatement »)
- Document intermédiaire de quelques pages décrivant la méthode proposée pour évaluer les impacts de l'activité Cerdd intégrant les « leçons » tirées de l'expérimentation (méthode utilisée, temps passé, difficultés rencontrées).

✓ **Volet 3/ Contribuer à l'amélioration du dispositif d'évaluation**

Description de l'objectif :

Pour contribuer à l'amélioration du dispositif d'évaluation, cette étude devra apporter les bases de son volet « évaluation d'impact » mais aussi formuler des conseils ou recommandations quant au dispositif de collecte d'indicateurs de suivi.

Attendu :

A l'issue du travail d'élaboration et de zooms décrit au § 2 ci-dessus, le prestataire consacrera un peu de temps à la restitution de ses résultats.

Puis en rassemblant ces résultats et le travail sur les indicateurs de suivi, il s'agira de formaliser le dispositif global d'évaluation.

Ce dernier travail pourra s'appuyer sur une séance de co-production avec l'équipe Cerdd.

Livrables (format rédigé) :

- Document final de type guide présentant le dispositif global d'évaluation des activités du Cerdd, intégrant la méthode proposée pour évaluer l'impact des activités et des éléments de synthèse sur le dispositif de suivi.
- Propositions d'indicateurs de réalisation et de résultat susceptibles de contribuer aux futures évaluations d'impact.

6. Calendrier

La méthodologie proposée est indicative et vise à préciser les attentes des maîtres d'ouvrages. Il est attendu du prestataire qu'il s'approprie les objectifs pour élaborer sa démarche. Cette dimension fera partie des critères de jugement de l'offre.

Le CERDD attache par ailleurs de l'importance aux points suivants :

- La compréhension des objectifs et des enjeux pour le maître d'ouvrage ;
- Le caractère opérationnel des livrables proposés ;
- Les qualités du prestataire et son expérience dans les compétences nécessaires à la réalisation de cette étude : compétence spécifique dans le domaine de l'évaluation de politique publique, qualité d'animation, qualité rédactionnelle.

Concernant le pilotage de l'étude, une réunion de démarrage et plusieurs réunions intermédiaires seront à prévoir en sachant que dans la mesure du possible, le Cerdd souhaite tenir compte des échéances suivantes :

du 4 au 25 mai	Consultation
1/6	Réunion de démarrage
Fin juin	Fin du travail sur l'axe A et du Volet 1 de l'étude
Juillet	Temps d'échange sur les résultats des travaux menés sur les axes A & B
Septembre	Temps de restitution à l'équipe et co-production du dispositif global d'évaluation.
Octobre	Bouclage des livrables de l'étude
Début novembre	Bureau Cerdd
Fin novembre	AG Cerdd (validation convention triennale + éléments cadre du dispositif d'évaluation)

Cet échéancier n'est pas exhaustif ; il sera à consolider dans le cadre de la proposition du prestataire.

7. Durée de l'étude

L'étude ne devra pas excéder 7 mois à compter de la date de notification.

8. Livrables

Rappel des livrables évoqués dans le corps du cahier des charges :

- Mémoire de quelques pages, rédigées, qui rassemble les éléments stabilisés, les « repères pour l'évaluation ».
- Les résultats des zooms (premiers indicateurs et résultats associés qui seront valorisables « immédiatement »)
- Document intermédiaire de quelques pages décrivant la méthode proposée pour évaluer les impacts de l'activité Cerdd intégrant les « leçons » tirées de l'expérimentation (méthode utilisée, temps passé, difficultés rencontrées).
- Document final de type guide présentant le dispositif global d'évaluation des activités du Cerdd, intégrant la méthode proposée pour évaluer l'impact des activités et des éléments de synthèse sur le dispositif de suivi.
Propositions d'indicateurs de réalisation et de résultat susceptibles de contribuer aux futures évaluations d'impact.

Les livrables seront sous forme papier en 3 exemplaires ainsi que sous format MS Office sur CD. Les livrables seront en format modifiables (Excel, Word, Powerpoint).

9. Propriétés des résultats

La volonté de l'étude étant l'élaboration d'une méthodologie transposable aux autres activités du Cerdd, les informations, documents et résultats produits en exécution du présent marché seront la propriété du CERDD et disponibles pour l'ensemble des participants au Groupe de travail.

Contacts :

Emmanuel BERTIN
Directeur du CERDD
03 21 08 52 41
ebertin@cerdd.org